

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS**
Extrait n° 24-05-07

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 17 JUIN 2024**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	31	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	5	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Objet
**CREATION DE POSTES –COMPETENCE
PERISCOLAIRE**

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*) :AZZARA Jean-François (BEUVEILLE) - J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepoint)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)-M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)—LECOINTRE C (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)— N FOULON (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – HIBLOT P (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-JIRKOVSKI E (Petit-failly)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- FAIETA M (PIERREPONT)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- -ROESER D (TELLANCOURT)-DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) – VERRON L (VILLE HOUDLEMONT)-A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- DALLA RIVA JP (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND) E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*): CLAUDET E (ALLONDRELLE)- ROUYER G (COLMEY)-R KLEIN (BASLIEUX)- D NEVEU (CHARENCY) – P WINGEL (ST JEAN)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*) : JL WOJCIK à HOUSSON L (LONGUYON)- N FOULON à JP JACQUE (LONGUYON)- B DELATTRE (OTHE) à E CLAUDET (ALLONDRELLE)-H BIZOT à D PIEDFER (LONGUYON)- P GUILIN à JF AZZARA (BEUVEILLE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 24/06/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 11 juin 2024
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

La DSP arrivant à terme le 15 Juillet 2024, La CCT2L reprendra en Régie Directe la gestion de ses sites périscolaires.

Le personnel FRANCAS sera donc obligatoirement repris par l'EPCI afin de poursuivre leur activité pour la CCT2L. Ils seront ainsi recrutés sur des postes d'adjoint d'animation territorial, stagiaires de la fonction publique.

Les postes à créer sont les suivants

- Pour Pierrepoint :
 - o 1 poste à 21h00
 - o 1 poste à 22h00
- Pour Tellancourt :
 - o 1 poste à 20h45
 - o 1 poste à 28h20
 - o 1 poste à 16h00
 - o 1 poste à 16h50
- Pour Longuyon:
 - o 1 poste à 30h00
 - o 1 poste à 28h20
 - o 1 poste à 19h00
 - o 1 poste à 26h00
- Pour Grand Faily / Saint Jean :
 - o 1 poste à 18h45

- 1 poste à 28h20
- 1 poste à 18h00
- 1 poste à 09h00
- 1 poste à 06h30

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

AVEC 38 POUR 1 CONTRE (D ROESER)

- **DECIDE de valider de créer ses 15 postes à compter du 15 juillet 2024**
- **d'autoriser le Président à rémunérer en heures complémentaires le personnel affecté aux sites périscolaires en cas de surcroît d'activité et en particulier pour l'installation des mercredis récréatifs**
- **d'autoriser le président à recruter des agents en cdd en cas d'accroissement d'activité.**

Le Président



Fait à LONGUYON le 24/06/2024

Jean-Pierre JACQUE